

# SEANCE DU 11 JUILLET 2024

**Présents** : Claudine ÉON, Bruno KARSENTI, Jean-Claude BLOUET, Françoise SACCHET, Max MICHEL, Marie-Louise BRUNETAUD, Vincent CHAMBOULIVE.

**Absent excusé** : Patrick CROUZET

**Date de convocation** : 4 juillet 2024

**Secrétaire de séance** : Françoise SACCHET

---

## 1) Tarif des repas de la cantine scolaire 2024-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **FIXE** pour la **rentrée scolaire 2024-2025**, les prix de repas à :

MINEUR	ADULTE
3,10 €	6,20 €

**VOTE** le tarif des repas à **3,10 € pour les stagiaires** présent(e)s à l'école qu'ils soient mineurs ou adultes.

## 2) Devis entretien des vitres et des sols des bâtiments communaux

Mme le Maire rappelle au conseil municipal, que chaque année, une entreprise vient effectuer le nettoyage de toutes les surfaces vitrées des bâtiments communaux. Elle présente les devis de l'entreprise Espace Nettoyage à Marmande et ceux de l'entreprise Talian propreté à Miramont de Guyenne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise Espaces Nettoyage à Marmande, moins-disant.

## 3) Avenant contrat d'abonnement logiciels mairie

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le logiciel métier Cosoluce est utilisé par la mairie pour la comptabilité, budget... L'entreprise a adressé un avenant au contrat qui modifie les indices de référence pour le calcul de la formule de révision annuelle du tarif des logiciels, en tenant compte des indices SYNTEC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Mme le Maire à signer cet avenant.

## 4) Avenant contrat Groupama

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de l'avenant au contrat d'assurance de Groupama. Compte tenu des nouveaux risques (cyberattaque...) liés à la situation actuelle, une mise à jour des garanties est nécessaire qui prendra effet au 1/08/2024 et sera sans incidence sur le montant de la cotisation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Mme le Maire à signer cet avenant.

### ● Assurance statutaire

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2023-24 du 14/09/2023 chargeant le CDG 47 de négocier un contrat groupe d'assurance agréée. Il en résulte différentes formules avec les taux et les conditions. Actuellement, la commune est assurée auprès de Groupama avec des taux inférieurs à la proposition du CDG 47. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de rester chez Groupama.

## 5) France ruralités revitalisation

Mme le Maire informe le conseil municipal que jusqu'à maintenant la commune était classée en ZRR (zone de revitalisation rurale). A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, la commune est maintenue dans ce zonage, qui se nomme dorénavant FFR (France ruralités revitalisation). Ce dispositif permet de soutenir les entreprises à s'implanter dans les territoires ruraux et de soutenir les communes rurales, avec des exonérations fiscales et sociales afin de développer l'activité économique et l'attractivité territoriale.

Ce qui a été mis en place en ZRR reste valable pour la commune concernant les exonérations déjà en cours.

Ce nouveau classement concernera les entreprises créées à compter du 1/07/2024 jusqu'au 31/12/2029.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **PREND ACTE** du changement de dénomination de la zone tout en gardant le dispositif actuel.

## **6) CCPL : règlement des déchets**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'un arrêté municipal n°2022-12 en date du 21 juillet 2022 réglemente les dépôts d'ordures sur la commune.

Elle informe que la CCPL, en séance du 26/06/2024, a validé le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés. Les communes membres doivent prendre un arrêté pour que ce règlement soit applicable sur leurs territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'arrêté du Maire qui permet l'application du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

## **7) Proposition de vente du matériel**

Le copieur ricoh de la mairie était sous contrat de location depuis 2012 et a été transféré à l'école en 2017 avec une fin de contrat en 2022. Mme le Maire propose au conseil municipal de vendre le copieur de la mairie qui n'est plus utilisé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de vendre le copieur en l'état sur le bon coin pour un montant de 50 €.

## **8) Aménagement du Bourg**

Mme le Maire dit au conseil municipal que les réunions de chantier ont repris ce mardi. L'enrobé a commencé aujourd'hui. Le city stade et les jeux sont en cours de pose.

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise Colas pour des travaux supplémentaires : fourniture et pose d'un potelet amovible à l'entrée de l'aire de jeux et réalisation d'un terrain de pétanque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE** son accord pour le potelet amovible et **DECIDE** de demander le coût pour la réalisation du terrassement seul du terrain de pétanque.

## **9) Journée travaux école**

Pour la rentrée scolaire de septembre 2024, l'effectif est de 31 élèves à Moustier. Pour un total de 81 élèves sur le RPI à ce jour. Des travaux d'entretien de l'école pendant les vacances scolaires d'été sont à prévoir, la journée du samedi 10/08 est retenue.

## **10) Courriers divers et informations de gestion communale**

**Coiffeuse** : un camion itinérant est présent sur la commune, sur rendez-vous.

**Terraterre** : information sur l'entreprise agricole productrice de noyer, notamment sur l'évolution du projet.

**Maintenances annuelles** :

- x L'entretien de la chaudière avec purge des radiateurs et l'entretien de la climatisation/chauffage ont été réalisés par l'entreprise DUPLAN le 8/07, rien à signaler. La fuite de la console climatisation, celle du milieu, dans la salle des fêtes a été réparée, le tuyau a été remis.
- x Le contrôle des extincteurs, défibrillateur... est prévu le 15/07 par Agence Aquitaine sécurité
- x Le contrôle des équipements froids et de cuissons de la cantine scolaire et de la salle des fêtes est prévu le 28/08 par ALF.

## **11) Compte rendu de réunions**

**SITE Miramont de Guyenne** : compte rendu de réunion du 20/06.

**CCPL sport** : récompenses aux bénévoles.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.*

## **DÉLIBÉRATIONS**

**2024-21 : tarif des repas de la cantine scolaire 2024-2025**

**2024-22 : devis entretien des vitres des bâtiments communaux**